

BILAN ANNUEL 2025

Tribunal administratif de Nîmes



Christophe CIRÉFICE
Président du tribunal
administratif de Nîmes

2025 a été une année d'intense activité pour le tribunal administratif de Nîmes qui a été saisi de 5 508 recours, chiffre en constante augmentation puisqu'en seulement trois ans, entre 2022 et 2025, le nombre d'affaires enregistrées a progressé de plus de 35 %. De plus en plus souvent, les justiciables demandent au tribunal d'intervenir en urgence dans le cadre de procédure de référés, au nombre de 885 en 2025, soit une croissance de près de 33 % par rapport à 2024. Afin de répondre au mieux à cette demande de justice de nos concitoyens, le tribunal s'est pleinement mobilisé, notamment pour juger les dossiers les plus anciens qu'il est parvenu à diminuer de plus de 30 %, en préservant un délai moyen de jugement de 10 mois et 2 jours.



Effectifs de la juridiction :

49

personnes dont :

20

magistrates
et magistrats

29

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

Toujours en prise avec son territoire, le tribunal s'est attaché à faire vivre ses différents partenariats, notamment en direction des universités, lycées et collèges, en participant à des événements tels que la Nuit du droit, en accueillant en stage des élèves scolarisés dans des collèges relevant des réseaux d'éducation prioritaire et des lycéens dans le cadre du dispositif des « Cordées de la Réussite » ou encore en participant à un colloque sur la laïcité à l'université de Nîmes. Emblématiques de ce travail partenarial initié de longue date par la juridiction, les Rencontres fiscales du tribunal, qui réunissent pour un colloque, magistrats, représentants de l'administration, avocats et universitaires, ont tenu cette année leur 10ème édition.

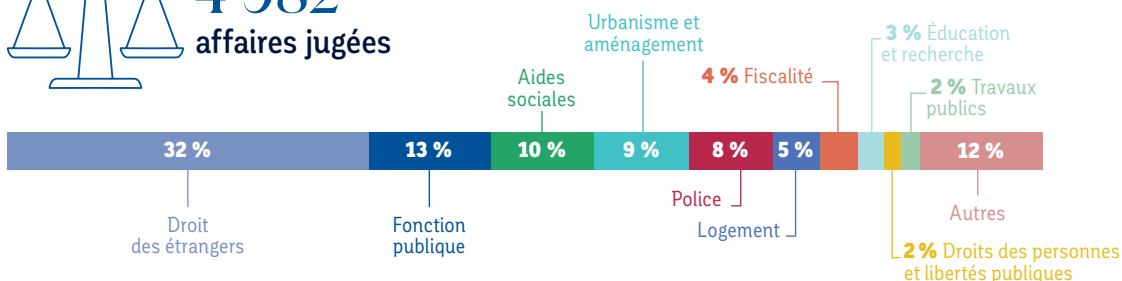
Résolument engagé en faveur des modes alternatifs de règlement des litiges, le tribunal est parvenu à engager 56 médiations après acceptation des parties, dont près de la moitié devraient déboucher sur un accord amiable négocié entre les intéressés grâce au médiateur désigné par la juridiction.

Dans le cadre du « Point justice » spécialisé en droit public, ouvert en 2023 dans les locaux du tribunal afin de favoriser l'accès au droit des justiciables, 72 personnes ont pu bénéficier en 2025 d'une consultation gratuite par un avocat.

2025 en chiffres



4 982
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travaux publics : dommages sur le domaine public ou causés par les ouvrages publics (routes, bâtiments, lignes de transports, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



885

affaires jugées en urgence (référés)

+ 33 % par rapport à 2024



5 509

affaires enregistrées

+ 10 % par rapport à 2024



10 mois et 2 jours

de délai moyen de jugement

- 1 jour par rapport à 2024



79 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



56

médiations engagées

43 % de taux de réussite